



La misère aux Etats-Unis

Entrevue avec un prêtre du Massachusetts

Ces jours derniers nous recevions la visite d'un prêtre canadien du Massachusetts, qui nous a fait une peinture fort peu consolante de l'état dans lequel se trouvent actuellement des milliers de nos compatriotes disséminés dans les divers villages et ville de cet état.

Les bureaux des manufactures, nous disait-il, sont remplis d'hommes, de femmes et de jeunes gens demandant de l'ouvrage et n'en obtenant point; ils seraient prêts à travailler à n'importe quel prix, et cependant ils ne trouvent pas d'emploi.

Sans doute il y a des endroits où des centaines, des milliers même des nôtres sont employés, où ils travaillent et font, non pas une fortune, non pas même des économies qui en valent la peine, mais assez d'argent toutefois pour vivre, eux et leurs familles.

Mais, à côté de ces derniers, on voit des centaines, des milliers de personnes qui sont sans emploi et dans une gêne voisine de la misère.

On voit plus encore, et nous disait ce prêtre, ça fait mal au cœur, on voit chaque jour des pères, des mères de famille, qui viennent nous demander, pour l'amour de Dieu, un peu d'argent pour vivre, un peu d'argent pour pouvoir retourner au pays, dont ils ne cessent de parler et qu'ils ont abandonné pour venir, aux Etats-Unis, gagner une existence misérable, usant leurs forces et souvent ruiner leur santé.

Depuis quelques mois un grand nombre de Canadiens sont revenus au pays, mais il y en a encore un bien plus grand nombre qui voudraient y revenir, mais qui ne le peuvent faute d'argent, faute du strict nécessaire pour payer leurs frais de voyage.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, nous savons de source certaine que, depuis seulement trois mois, deux cents familles canadiennes-françaises ont quitté la ville de New-Bedford, Mass., pour revenir au pays.

Nous savons aussi, et de source non moins certaine, que dans cette même ville, il y a encore trois cents familles de trop, qui vivent au jour le jour, sinon dans la misère, et regrettent du fond du cœur d'avoir quitté le Canada où, si elles avaient voulu travailler autant qu'aux Etats-Unis, elles seraient non seulement à l'abri de la misère, mais encore à la tête d'une jolie petite fortune.

Ces familles savent maintenant combien est amer le pain de l'exil, et si jamais elles reviennent au pays, ce sera, nous en avons la conviction, pour y rester, y vivre et y mourir. Et la vie, au pays, est plus facile, le travail y est moins pénible, et, si l'adversité frappe à notre porte, Dieu merci, nous trouvons chez les parents, chez les amis, de l'aide, des secours qui l'éloignent ou qui, dans tous les cas, nous rendent moins cruelles les épreuves qu'il plaît à la Providence de nous envoyer.

C'est dans ce sens que nous parlait le zélé missionnaire qui a bien voulu nous honorer tout récemment de sa visite, et nous savons qu'il disait vrai.

Consécration de Mgr Laroque

Les cérémonies de la consécration du nouvel évêque de Sherbrooke, Mgr Laroque, commencées mercredi, se sont terminées hier.

Plusieurs évêques et un nombreux clergé étaient présents. Les fêtes ont été très solennelles.

L'évêque consécrateur était Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal.

LE LINIMENT DE M. NARD guérit les dartres.

M. Laurier à Joe Martin

Au lendemain de la victoire de M. Martin, à Winnipeg, M. Laurier lui télégraphiait :

"Je vous félicite du grand honneur que vous avez eu de remporter la première victoire dans la cause de la réforme saïse et efficace du tarif. (Signé) W. LAURIER.

Ce télégramme inspire au Spectateur, de Hull, les remarques que voici :

Mais, M. Laurier, à quoi se réduisent vos belles phrases en faveur de la minorité catholique du Manitoba? Que signifient vos pompons et éloquentes protestations sur l'iniquité commise au préjudice de vos coreligionnaires de l'ouest, si vous êtes prêt à embrasser, à serrer sur votre cœur le principal auteur de cette iniquité?

C'est en vain que vous vous retranchez derrière le tarif et que vous pouvez alléguer le fait que l'adversaire de M. Martin partageait l'opinion de ce dernier sur la question des écoles. Vous auriez dû imiter la grande majorité des catholiques de Manitoba, qui s'est abstenue de prendre part à la dernière lutte électorale de cette province, et vous abstenez de triompher avec le fanatique Martin, le plus cruel ennemi de notre race et de notre religion.

Votre conduite, M. Laurier, est une défection bien décourageante pour vos admirateurs.

Echos de la Législature

Lors des débats sur la motion de censure de M. Turgeon, concernant les impôts, il s'est fait d'excellents discours, notamment par MM. Taillon, Nantel et Augé.

Nous en donnons le court résumé qui suit :

DISCOURS DE M. TAILLON. L'honorable M. TAILLON, répondant à M. TURGEON, dit que ce député demande ni plus ni moins d'abroger toute la législation au sujet des taxes, sans donner un moyen de combler le déficit dont souffre la province, déficit causé par 5 années d'extravagance. Le gouvernement a diminué les dépenses de \$500,000 par année, et malgré tout cela il est encore en face d'un déficit de \$600,000 et ce déficit se continuera plusieurs années encore. Il faut agir et il n'est plus temps de se payer de belles paroles. Il est évident que personne n'aime à payer des taxes, et M. Turgeon, et avec lui ses partisans, veulent se rendre populaires en disant aux mécontents : " Venez autour de nous, vous qui pleurez, nous allons vous consoler." Et de quelle manière les consoleraient-ils? Serait-ce en imposant un nouveau système de taxation? Dans ce cas le mécontentement se produirait d'un autre côté.

DISCOURS DE M. AUGÉ. L'honorable M. AUGÉ, dit qu'il n'a pas d'autre témoignage sur l'incidence de M. Stephens, et il n'a pas changé de ligne de conduite.

DISCOURS DE M. TURGEON. M. TURGEON déclare qu'il n'a pas d'autres témoins sur l'incidence de M. Stephens, et il se réserve le droit de faire entendre sur le fait principal MM. Champagne, Bourguignon et Ricard. Il n'interrogera pas MM. J. A. Laferrière et A. Gagné.

M. J. A. Laferrière, régistrateur du comté de Berthier, est entendu : J'ai fait application à M. Allard pour avoir la position de régistrateur, pendant l'enquête de M. Demers. C'est une application verbale. M. Allard m'a dit que ce n'était pas nécessaire de la faire par écrit. Votre demande, m'a dit M. Allard, sera prise en considération.

J'ai vu M. Allard plusieurs fois à ce sujet. Je lui ai demandé bien souvent des nouvelles. La question financière primait toutes les autres raisons pour moi. J'ai pu avoir dit à quel qu'un d'en parler à M. Allard pour moi.

Je n'ai pas fait de proposition à M. Allard.

Je n'ai pas offert ni fait offrir d'argent à M. Allard.

Le témoin n'a pas employé d'influence auprès de M. Allard ; mais il lui a fait savoir que s'il le faisait nommer à cette position il le récompenserait généreusement. M. Allard a écrit au témoin à propos de cette offre ; il disait dans sa lettre qu'il ne comprenait pas ce que le témoin voulait dire par la teneur de ces lettres. M. Allard semblait mécontent de ces propositions.

M. Turgeon fait alors application pour que les lettres de M. Allard soient déposées devant le comité.

M. Augé s'oppose à cela, vu qu'il considère la chose illégale. L'honorable M. Flynn maintient l'objection, et M. Mercier en appelle de cette décision.

que fois que M. Déchéne parle, mais il veut faire quelques remarques au sujet des observations de M. Stephens, qui semble avoir fait du ministre de l'agriculture l'objet de ses sollicitudes.

L'honorable M. Nantel, avec beaucoup de sarcasme, expose le rôle joué par M. Stephens. Les travaux d'architecture, dit-il, lui sont aussi familiers que la peinture, la littérature, les affaires municipales. Il se prononce sur tout, décide tout, juge tout—pour lui les employés du département des travaux publics sont tous des incapables, tout comme les employés des autres départements. Il nous reproche de ne pas avoir choisi un employé du département pour surveiller les travaux du palais de justice de Montréal. M. Stephens oublie qu'il a lui-même demandé au gouvernement pourquoi il n'employait pas des architectes de Montréal pour surveiller ces travaux ; dans le même moment le gouvernement avait déjà choisi les deux architectes mentionnés par le député de Huntingdon.

M. Stephens et ses amis nient l'existence d'économies faites par le gouvernement et proclament que les conservateurs dépensent plus que les libéraux. C'est une erreur, les économies sont réelles. Dans le département des travaux publics, seul, pour les dépenses ordinaires, c'est-à-dire, foyers, réparations, assurances des édifices publics, M. Mercier avait dépensé \$109,000 en 1891, \$104,000 en 1892, et les conservateurs, en prenant le pouvoir, ont réduit cette dépense de près de la moitié. Il y a là une économie incontestable.

Pour la domesticité, entretien, nettoyage et balayage, enfin le service intérieur dans les édifices publics, M. Mercier dépensait \$30,000 par année, tandis que le gouvernement ne dépense aujourd'hui que \$12,000. Voilà encore une économie incontestable et cependant le service n'en est pas plus mal fait.

Quant à sa politique de chemin de fer, le gouvernement a déjà à maintes reprises été félicité par M. Stephens, et il n'a pas changé de ligne de conduite.

DISCOURS DE M. AUGÉ. Comme le député de l'Islet a fait allusion à moi, dit M. Augé, je dois expliquer ma conduite. Dans une assemblée, à Montréal, je ne me suis pas prononcé contre le principe des taxes, mais j'ai déclaré que les taxes, dans certains cas, n'étaient pas réparties équitablement, surtout en ce qui concerne l'impôt sur les maisons de commerce. Mais aujourd'hui je ne crains pas de voter contre la motion de non confiance faite par le député de Bellechasse et j'agirai ainsi comme un conservateur fidèle à ses traditions. La taxe est devenue nécessaire ; il s'agit de la répartir équitablement et ce n'est pas le parti qui veut renverser le gouvernement qui a ma confiance pour exécuter une telle besogne. Voter aujourd'hui contre le gouvernement serait déclarer que les taxes ne sont pas nécessaires et nous savons tous que les taxes sont indispensables. J'approuve la loi telle qu'elle est au sujet de la taxe sur les successions, l'entretien des enfants dans les écoles de réforme, des maisons d'industrie, des aliénés dans les asiles. Une enquête a été tenue au sujet des écoles de réforme et pas une plainte portée contre cette institution n'a été déclarée fondée.

Les Graillon en liberté

L'enquête, dans l'affaire Graillon-Beauvais, est terminée.

Les accusés Graillon ont été remis en liberté, le juge ayant trouvé qu'ils s'étaient trouvés dans un cas de légitime défense.

Carnet d'un philozophe

"J'ai remarqué, neuf fois sur dix, qu'une femme ricuse a de jolies dents."

Comité des Privilèges et Elections

Les témoignages de M. Archer Dostaler et M. J. A. Laferrière

Il n'a jamais été question d'argent entre M. Dostaler et M. Allard

M. LAFERRIÈRE JURE POSITIVEMENT QU'IL N'A JAMAIS DONNÉ OU OFFERT UN CENTIN À M. ALLARD OU À AUCUNE AUTRE PERSONNE POUR OBTENIR LA POSITION DE RÉGISTRATEUR

IL N'A JAMAIS DIT QUE LA POSITION DE RÉGISTRATEUR LUI COÛTAIT CHER

M. GÉNÉREUX NE LUI A JAMAIS DEMANDÉ D'ARGENT POUR M. ALLARD

Le comité s'est réuni mardi matin, à dix heures et demie, sous la présidence de l'honorable M. Flynn.

M. Cornellier demande à comparaître au nom de M. J. A. Laferrière, accusé d'avoir donné de l'argent pour obtenir sa position de régistrateur.

Accordé.

M. Auger, M. P. P., représente M. Allard.

M. A. Dostaler est assermenté et dépose :

Par M. Turgeon. M. Demers m'a demandé d'aller voir M. Allard au sujet de sa position. M. Allard a dit qu'il ne s'en occupait pas. Chaque fois qu'on a été le voir, M. Allard a toujours déclaré que M. Demers garderait sa position.

Il n'a jamais été question d'argent.

Je n'ai jamais parlé de cette question d'argent.

Je n'ai jamais dit qu'il y avait une question d'argent au fond de cette affaire.

Je suis ami de M. Allard, et je le suis aussi de M. Demers.

M. Ricard, hôtelier, de Montréal, est appelé, mais il est absent.

M. Hector Champagne est aussi absent.

M. Turgeon déclare qu'il n'a pas d'autres témoins sur l'incidence de M. Stephens, et il se réserve le droit de faire entendre sur le fait principal MM. Champagne, Bourguignon et Ricard. Il n'interrogera pas MM. J. A. Laferrière et A. Gagné.

M. Flynn est d'opinion que M. Gagné doit être entendu pour prouver les oui-dire qui ont eu lieu sur son compte.

M. Turgeon se décide à faire entendre M. J. Laferrière.

M. J. A. Laferrière, régistrateur du comté de Berthier, est entendu : J'ai fait application à M. Allard pour avoir la position de régistrateur, pendant l'enquête de M. Demers. C'est une application verbale. M. Allard m'a dit que ce n'était pas nécessaire de la faire par écrit. Votre demande, m'a dit M. Allard, sera prise en considération.

J'ai vu M. Allard plusieurs fois à ce sujet. Je lui ai demandé bien souvent des nouvelles. La question financière primait toutes les autres raisons pour moi. J'ai pu avoir dit à quel qu'un d'en parler à M. Allard pour moi.

Je n'ai pas fait de proposition à M. Allard.

Je n'ai pas offert ni fait offrir d'argent à M. Allard.

Le témoin n'a pas employé d'influence auprès de M. Allard ; mais il lui a fait savoir que s'il le faisait nommer à cette position il le récompenserait généreusement. M. Allard a écrit au témoin à propos de cette offre ; il disait dans sa lettre qu'il ne comprenait pas ce que le témoin voulait dire par la teneur de ces lettres. M. Allard semblait mécontent de ces propositions.

M. Turgeon fait alors application pour que les lettres de M. Allard soient déposées devant le comité.

M. Augé s'oppose à cela, vu qu'il considère la chose illégale. L'honorable M. Flynn maintient l'objection, et M. Mercier en appelle de cette décision.

mers gardait sa position c'est qu'il allait payer quelque chose à M. Allard.

Je jure positivement que je n'ai pas payé ni offert un centin à M. Allard.

Je jure positivement que je n'ai jamais parlé sérieusement de cette affaire avec Madame Tranchemontagne, et je ne me rappelle pas lui avoir dit que la position me coûtait cher, si je l'ai dit, c'est en badinant.

J'ai vendu ma propriété avant d'être nommé.

Je jure positivement que je n'ai rien payé, ni déposé une somme d'argent à même cette vente ni pour M. Allard, ni pour aucun membre de sa famille.

Je jure positivement que je n'ai rien payé à M. Allard, ou à aucun membre de sa famille, en rapport avec la position de régistrateur.

J'ai eu des conversations avec M. Gagné au sujet de la position de régistrateur. M. Gagné ne m'a pas demandé d'argent pour M. Allard, et je ne lui en ai jamais offert. Je jure positivement que je ne lui ai jamais déclaré que j'étais prêt à payer une forte somme à M. Allard.

Par M. Déchéne. Je suis venu à Québec avec M. Allard au sujet de cette position. M. Allard m'a paru bien disposé. Je savais bien qu'il y avait des applications sérieuses outre la mienne.

J'ai dû avoir des conversations avec M. Gagné. JAMAIS il ne m'a dit que l'influence d'un député coûtait cher.

Il n'est pas à ma connaissance que d'autres aient fait des promesses ou des offres pour moi à M. Allard.

Si j'ai été nommé, c'est que les circonstances m'ont aidé. Il y en a un qui a fait application pour cette position la veille de ma nomination ; s'il s'était présenté plutôt, je n'aurais pas insisté pour être nommé, car cet autre méritait plus que moi.

J'ai fait application quand j'ai su que M. Pelland ne pouvait pas être nommé.

Par M. TURGEON. Je n'ai jamais eu de conversation avec M. L. Désy en lui disant que j'étais autorisé à représenter M. Allard. Je ne jure pas que je n'ai pas eu de conversation avec lui, mais je jure que je n'ai pas dit que j'étais autorisé par M. Allard.

Je n'ai jamais dit à M. Désy que si Pelland payait \$200 à M. Allard il serait maintenu dans sa position. Je le jure positivement.

Par M. Auger. J'ai vendu ma propriété \$1,200; j'ai touché \$800, et la balance était hypothéquée. J'ai payé mes créanciers avec cette somme.

Par M. Duplessis. M. Allard ne m'a jamais rien demandé pour cette position, ni par lui-même, ni par d'autres personnes, et je ne lui ai jamais rien offert.

Séance du 29

Octave Champagne est entendu. Il a fait application en 1892 pour avoir la situation de régistrateur de Berthier. Il a eu des conversations avec M. Allard vers la fin de l'année 1892 à propos de cette situation. Il est allé voir M. Allard, qui lui a dit, à cette occasion, de ne pas chercher à obtenir cette situation, de rester à ses affaires.

Le témoin n'a pas employé d'influence auprès de M. Allard ; mais il lui a fait savoir que s'il le faisait nommer à cette position il le récompenserait généreusement. M. Allard a écrit au témoin à propos de cette offre ; il disait dans sa lettre qu'il ne comprenait pas ce que le témoin voulait dire par la teneur de ces lettres. M. Allard semblait mécontent de ces propositions.

M. Turgeon fait alors application pour que les lettres de M. Allard soient déposées devant le comité.

M. Augé s'oppose à cela, vu qu'il considère la chose illégale. L'honorable M. Flynn maintient l'objection, et M. Mercier en appelle de cette décision.

M. J. O. Pelland, avocat, de Montréal, est ensuite interrogé par M. Turgeon

M. Cornellier, pour M. Laferrière, et M. Augé, pour M. Allard, s'opposent à ce que M. Pelland rapporte les conversations qu'il a pu avoir avec M. Laferrière hors de la présence de M. Allard.

Le président permet la preuve.

M. Pelland dit que dans l'automne de 1892, M. Laferrière est venu à son bureau à Montréal. Le témoin lui a demandé s'il allait avoir la place de régistrateur de Berthier. M. Laferrière répondit que M. Allard la lui avait promise et que si Demers restait en charge, c'est qu'il paierait plus cher que lui, Laferrière, il avait offert.

Un jour, M. Laferrière a rencontré le témoin à son bureau et il a dit que s'il donnait \$200 à M. Allard, le père du témoin garderait sa position de garde-forestier.

Cette partie de la preuve est objectée par M. Augé pour illégalité. L'objection est maintenue.

Le témoin Bourguignon est alors appelé ; mais il fait défaut.

SEANCE DU SOIR

M. Mercier veut revenir sur la décision donnée par la chambre, au sujet de prétendues lettres, mais il est rappelé à l'ordre.

M. Pelland, avocat, de Montréal, est interrogé. M. Cornellier lui montre une lettre signée "J. O. Pelland" et lui demande si c'est bien lui qui l'a écrite. Dans cette lettre M. Pelland déclare que M. Laferrière ne lui a jamais dit qu'il lui fallait payer \$1,200 à M. Allard pour obtenir la position de régistrateur.

M. Pelland répond qu'il a bien écrit cette lettre et lui explique les circonstances dans lesquelles il l'a écrite. Il dit que M. Laferrière est un de ses parents et qu'il l'a voulu le protéger.

M. Cornellier : Cette lettre contient-elle le mensonge ou la vérité?

Le témoin : J'ai écrit cette lettre par complaisance.

M. Cornellier revient à la charge, et M. Pelland dit qu'il n'a jamais dit un mensonge sous serment, mais que cette lettre qu'il a écrite contient un mensonge. Le témoin reconnaît que le 7 janvier 1893, il a signé une déclaration rapportant une conversation avec M. Demers. Et dans cette conversation, M. Demers a déclaré que M. Allard ne lui avait jamais demandé de l'argent pour lui permettre de conserver sa position.

M. Pelland ayant fait ensuite une remarque tout à fait déplacée, fut forcé par le président de retirer ses paroles.

M. Louis Désy est ensuite interrogé. M. Turgeon lui pose des questions au sujet de la destitution de M. Pelland, père de J. O. Pelland. M. Cornellier prétend que ces questions sont hors d'ordre ; le président n'est pas de cet avis et permet les questions. Mais M. Désy, d'après l'aveu de M. Turgeon lui-même, est trop malade et trop énérvé pour répondre avec précision, et il recommande au comité de ne pas abuser de sa position. De sorte que le témoignage de M. Désy n'a pas d'importance, tout en étant très cocasse.

M. F. Latour, hâissier, de Berthierville, déclare qu'il a entendu M. Laferrière dire à une dame Tranchemontagne qu'il espérait avoir la position de régistrateur, mais que ça coûtait bien cher.

M. Ricard, hôtelier, autrefois de Louiseville, dit qu'il a déjà été poursuivi pour vente de boissons sans licence. Il a reçu l'action, mais n'a pas eu connaissance du jugement, de sorte qu'il n'a jamais payé. Il a fait venir M. Allard et l'a chargé de sa défense prétendant qu'il n'était que le gérant de l'hôtel. Il lui a dit que s'il arrangeait son affaire, il le paierait grassement. M. Allard a fait deux voyages à Québec pour régler cette affaire. Il lui a donné \$40 pour ses dépenses de voyage, mais il était bien

disposé à lui en donner \$100 si M. Allard les avait demandées. M. Turgeon : Ne lui avez-vous pas donné en plus une caisse de brandy?

Le témoin : Jamais. D'ailleurs nous achetions le brandy par demi douzaine de bouteilles. Le témoin ajoute que MM. Demers et Chênevert sont allés, cet automne, le trouver à son hôtel, à Montréal, et, après avoir payé plusieurs traites, lui ont offert de rembourser l'argent qu'il avait donné pour M. Allard s'il voulait donner un affidavit contre le même Allard. Il a refusé de signer cet affidavit.

M. Turgeon veut interroger M. Alfred Marchand, pour rapporter une conversation tenue par le témoin précédent, mais le président s'y oppose et son objection est maintenue par la majorité du comité.

A 11 heures et demie le comité s'est ajourné après avoir entendu M. Gagné, le témoin principal, dont les déclarations justifient au complet M. Allard, nue.

DERRIERE LE RIDEAU

Ce qui se dit au comité des privilèges et élections prouve combien M. Mercier se démeine pour supplanter M. Marchand et se faire remettre à la tête de son parti.

Cette accusation contre M. Allard, où a-t-elle été préparée? Le témoin O. Dostaler le dit dans sa déposition.

La déclaration que j'ai donnée a été signée par moi à la résidence privée de M. Mercier, ex-premier ministre. C'est à la demande de M. Chênevert que je me suis rendu là. J'ai veillé chez M. Mercier. La déclaration a été préparée samedi dans le bureau de M. Mercier, et le lendemain je l'ai signée chez M. Mercier, je l'ai lue. Mais il y a deux erreurs, savoir contre les honorables MM. Flynn et Casgrain, MM. Marchand, Robidoux, Beauvois et d'autres réclamaient la déclaration et je leur disais ce que je savais. J'admets mon erreur et j'avoue que je n'ai pas fait mention à MM. Flynn et Pelletier des demandes d'argent, c'est complètement faux, ce que j'avais dit au point de vue des offres d'argent. Je les ai avertis au point de vue politique, et non sous le rapport des offres d'argent.

M. Marchand est le chef du parti, au moins de nom, mais ce n'est point chez lui que l'affaire a été organisée : c'est chez M. Mercier. M. Marchand n'était là qu'en qualité d'invité.

M. Marchand a-t-il, demande le Courrier du Canada, craint de se lancer dans cette aventure, ou bien, M. Mercier lui a-t-il encore une fois coupé l'herbe sous le pied? Il importe peu de le savoir au juste. Pour le moment il suffit d'avoir cette nouvelle preuve de l'hypocrisie de l'opposition libérale. Derrière le rideau c'est M. Mercier, le héros du régime de brigandages, qui tire les ficelles et donne les ordres que M. Turgeon s'empresse d'exécuter. Mais devant le public, on prend des airs d'indépendance jusqu'au point de reconnaître M. Marchand comme chef.

Le public est prié de prendre note de ce fait. Il aura son utilité en temps et lieu.

La France vient encore de voir la chute d'un gouvernement. La crise est surtout provoquée par la démission de plusieurs ministres. Le président Carnot a eu une entrevue avec M. Casimir Perrier, président de la chambre, et lui a demandé de former un autre cabinet. M. Casimir Perrier a refusé et a recommandé M. Dupuy. Ce dernier a refusé. Plus tard M. Spuller a accepté.

Depuis les élections générales, nous avons gagné Belkirk et perdu Winnipeg. C'est-à-dire que la force des partis reste la même dans la province de Manitoba.

LE LINIMENT DE M. NARD en vente partout.

### Apparition d'une Croix en Océanie

Mgr Vidal (évêque de Sura (mission de Saint-Paul), le 20 décembre 1892, au R. P. Procureur des missions des Lazaristes :

La mission de Solevu vient d'être témoin d'un fait qui doit perpétuer le souvenir d'une grande grâce, c'est le bienfait de la foi catholique reçue par une tribu ; ce miracle, c'est une apparition de la croix en plein jour et devant tout le peuple réuni, précédé avec la conversion de Constantin. Voici le récit de cet événement tel qu'il a été raconté dans le petit journal *Tolanoa* par un missionnaire du désert, le R. P. Bertroux, qui en a vérifié lui-même jusqu'aux détails les plus intimes.

Avant l'arrivée des premiers missionnaires catholiques à Fidji, plusieurs ministres wesleyens venus d'Angleterre s'étaient fixés dans cet archipel. Plusieurs tribus avaient écouté leurs prédications. Déjà, à Vanua Levu (une des plus grandes îles), des peuplades entières s'étaient déclarées protestantes. La tribu de *Solevu* résistait ; cependant l'hérésie trouva peu à peu des partisans dans son sein et on allait l'y recevoir comme dans les tribus voisines. Mais voici que le prêtre des idoles va trouver le chef de la tribu et lui dit : "— Avant de quitter notre religion du paganisme, ne faudrait-il pas consulter nos dieux pour savoir si la religion apportée par les Européens est une bonne religion ?"

Le chef de tribu répondit : "— J'assemblerai tout mon peuple, nous offrirons un sacrifice aux dieux de nos pères et nous les prions de nous faire connaître quelle est la vraie religion, celle des anciens, ou celle que viennent nous apporter les *Papalagi* (hommes blancs) : nous suivrons l'avis qui nous viendra d'en haut."

La tribu est convoquée sur la place publique au pied de la montagne de *Koroirera* ; le prêtre prépare son sacrifice. Soudain, au-dessus du pic le plus élevé du *Koroirera*, le ciel s'illumine et apparaît une croix brillante de lumière. Cette croix est très distincte, et même on voit de chaque côté de la croix un personnage debout et contemplant le Christ ; c'est vraiment Marie debout au pied de la croix d'un côté, et Jean, le disciple bien-aimé, de l'autre. Tout le monde voit l'apparition et chacun de crier au prêtre des idoles : "— Que signifie cette croix ? Le prêtre se recueille et semble prier plus instamment ; puis il dit : "— Cette croix est la marque d'une religion nouvelle que nous ne connaissons pas encore. Allez à Ovalau ; je vois qu'elle y arrive. Allez la chercher, c'est la vraie religion du ciel. Elle doit être la nôtre."

Ovalau est distante de Solevu d'environ 40 kilomètres, ces files sont séparées par une mer pleine de récifs. Des messagers partent sur des pirogues pour Ovalau, à la recherche des prêtres de la nouvelle religion. Les RR. PP. Bréhéret et Favier étaient arrivés depuis peu à Ovalau. Les envoyés de Solevu trouvent les missionnaires agenouillés dans leur oratoire devant une croix ; c'est bien la religion que leur a montrée l'apparition céleste. Ils s'avancent vers le P. Bréhéret et lui demandent un prêtre. Peu de jours après le P. Favier leur était accordé et Solevu se convertit. Depuis lors, la tribu a été un centre très fervent et très zélé. Les écoles y sont florissantes et la communion mensuelle y est un honneur parmi les femmes.

Dernièrement, à l'occasion de la retraite générale des catéchistes indigènes, les districts de *Solevu* et *Nasarunavu* ont voulu établir un mémorial de ce miracle : une croix plantée sur la montagne. Tous les hommes vont allés dans la forêt choisir le plus bel arbre, un *nési* (chêne long) de taille gigantesque. On l'a équarri et traîné au village, puis porté processionnellement et planté sur la montagne.

### L'élection de Joe Martin et les libéraux

Notre confrère du *Moniteur Acadien*, parlant de l'élection de Joe Martin, à Winnipeg, fait les judicieuses remarques que voici :

"C'est mardi dernier qu'avait lieu, à Winnipeg, l'élection nécessaire par la retraite de M. Hugh John McDonald, M. P. Le candidat conservateur était M. Colin H. Campbell, et le candidat libéral, l'ex-procureur-général Martin. Ce dernier a été élu avec une majorité de 438 voix. D'un bout à l'autre du pays les oppositionnistes poussent des cris de triomphe. La chose est assez naturelle, mais ce qui doit porter les gens sérieux à réfléchir, c'est de voir ceux-là même qui s'agitent et tempêtent contre Sir John Thompson parce que la loi des écoles du Manitoba n'a pas encore été dévouée acclamer à tue-tête la victoire de l'auteur même de cette loi injuste, aussi bien que de la proscription officielle de la langue française au Manitoba. Car il ne faut pas oublier que ce monsieur Martin, que les libéraux ont choisi pour candidat et dont ils célèbrent l'élection avec tant de fracas, est précisément l'auteur de ces deux actes d'iniquité. C'est lui qui a commencé et mené à bonne fin cette guerre de persécution dont nos coreligionnaires et nos compatriotes de Manitoba sont les victimes.

### Le Conseil de Ville de Sorel

— ET LA —

#### Cie du Richelieu & d'Ontario

Hier après-midi les directeurs de la compagnie du Richelieu et d'Ontario ont eu une entrevue avec M. le maire et MM. les échevins et leur ont demandé un bonus de \$1,000 par année, pendant vingt ans, avec exemption de taxes.

Les "pères" de notre cité prient cette demande en considération jusqu'à la soirée, alors que s'est tenue une séance régulière du conseil.

Son Honneur le maire, M. La Morasse, était à son siège et les échevins présents étaient MM. C. J. C. Würtele, O. Lesieur, P. Duhamel, A. Pontbriand, S. Guévremont, P. Paul-Hus, Frs Gendron et Frs Crépeau.

Après une assez longue discussion il a été proposé par M. Würtele, appuyé par M. Duhamel, d'accorder à la Cie R. & O. un bonus de \$16,000, payable dans le cours de 20 ans, et à raison de \$800.00 par année, cela aussitôt après que la Cie aura établi ses usines et boutiques (machine shop), à proximité du débarcadère de la municipalité, et à la condition que tous les bateaux de ladite compagnie hivernent, chaque année, à Sorel, et à la condition aussi que toutes les réparations que pourront nécessiter ces bateaux se fassent à Sorel.

Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

Le conseil n'a pas jugé à propos d'accorder à la Cie l'exemption de taxes demandée.

Il est à peu près certain que la Cie acceptera l'offre du conseil, offre qui est certainement tout à fait généreuse.

### LABAIE

MM. Louis Lemire, président de notre cercle agricole, et Moïse H. Lemire, secrétaire, nous ont donné dernièrement, à la salle du cercle, des conférences très intéressantes sur l'utilité d'assister aux grandes conventions industrielles, et notamment à celle de Saint-Hyacinthe ; les avantages des syndicats pour les fromagers, la nécessité pour les cultivateurs de se procurer de bons grains de semence, et autres sujets agricoles.

Lundi dernier, notre conseil a passé, à l'unanimité, une résolution en faveur de l'octroi de la chartre demandée à la législature de Québec par MM. Tourville, Leduc, Fortier, Beauchemin et autres, pour la construction d'un chemin de fer projeté de la Rive Sud.

### LE SERVICE DES POSTES

Sir A. P. Caron, en réponse au principal Grant, a dit que les Etats-Unis ont subi, comme le Canada, des déficits dans leur service postal jusqu'à aujourd'hui. La différence du montant du timbre s'explique par le fait que le territoire américain, à peu près de mêmes dimensions que le territoire canadien, est habité par 70,000,000 d'habitants et le Canada par 5,000,000 seulement.

#### LES POSTES AUX ETATS-UNIS

Le rapport du ministre des postes Bissell, publié ces jours derniers, à Washington, vient fort à propos. L'année terminée le 30 juin 1893 a apporté un déficit de \$5,177,171.74 au lieu de \$1,552,423.17, comme l'avait prédit M. Wanamaker. Tout démontre que l'année courante se terminera par un déficit de \$7,830,473.07, au lieu d'un surplus de \$872,745.71, qu'on espérait.

### Les dettes chez un cultivateur

On se récrie très souvent de ce que le cultivateur contracte des dettes ; cependant personne n'ignore que sur mille cultivateurs il y en a tout au plus un ayant le capital nécessaire pour faire les améliorations pouvant assurer le succès de son exploitation agricole. Le mal n'est pas tant dans les dettes contractées que dans la manière dont l'argent a été utilisé.

Pas un cultivateur ne s'est appauvri en contractant des dettes pour se procurer les engrais nécessaires à la culture de sa terre, ou en déboursant de l'argent pour assainir ses terres.

Si une chose doit être payante, elle le sera autant en empruntant de l'argent pour en permettre l'exécution, qu'en confiant ces opérations à des capitalistes. Celui qui emprunte de l'argent n'en agit ainsi que dans le but de rendre sa culture plus payante en faisant des améliorations nécessaires à ses champs.

Ce serait autre chose si le cultivateur empruntait de l'argent pour construire des bâtisses de luxe, nullement nécessaires à l'exploitation de sa ferme, et à l'achat de chevaux de luxe plutôt qu'appropriés aux différents travaux de la ferme. De l'argent utilisé à ces dépenses inutiles, c'est la ruine prochaine du cultivateur, et l'empêche même de se procurer de l'argent indispensable à l'amélioration de sa ferme. Les embarras de ce cultivateur se multiplient chaque jour davantage, et à tel point que les revenus d'une ferme peuvent à peine suffire à payer l'intérêt de l'argent emprunté.

### PETITES NOTES

Selon le rapport de l'auditeur des comptes de l'exposition colombienne, l'actif de cette entreprise excède le passif de \$1,862,483.

La glace est prise sur le Mississippi. Jamais, depuis vingt ans, pareil fait ne s'est produit dans une saison aussi peu avancée de l'année.

— On parle aux Etats Unis d'un chemin de fer élevé qui marcherait par l'électricité. On irait de New-York à Chicago en dix heures. \$100,000,000 seront placés dans l'entreprise.

— Il se fait un grand mouvement pour faire commuer la peine imposée à MM. McGreevy et Connolly.

A ce sujet l'Electeur dit : "Nous croyons que la loi est suffisamment vengée par le nouveau procès qu'ils viennent de subir, et qu'il ne serait que juste de leur rendre la liberté."

M. Joseph Hébert, âgé de 84 ans, demeurant avec ses filles, à Montréal, se disposait à sortir de chez lui, quand le pied lui man-

qua dans l'escalier et il tomba du haut en bas. Transporté dans sa chambre, il a expiré quelques heures après.

Sir John Thompson et sir Charles Hibbert Tupper sont partis mardi de Montréal pour aller rencontrer leurs électeurs. Hier soir, les ministres ont parlé à Picton. Une autre assemblée aura lieu à Antigonish.

Sir John Thompson vient d'être fait Conseiller Impérial avec le titre de "Très Honorable." M. Robinson, avocat de Toronto, est fait chevalier.

M. John S. Archibald, de Montréal, a été nommé juge de la Cour Supérieure.

M. McMaster, avocat, de Montréal, succède à sir John Abbott au Sénat.

On fait en ce moment signer, à Montréal, une requête demandant au gouvernement l'élargissement de l'honorable Thomas McGreevy et M. N. K. Connolly, récemment condamnés à douze mois de prison, pour conspiration.

### NOUVELLES DE SOREL

M. J. A. Proulx et Mme Proulx étaient à Québec hier.

Le *Tiber*, cap. Delisle, de la Cie des Ports du Golfe, est entré ce matin en hivernement dans le port de Sorel.

PERDU.—Un sachet noir contenant une grande chappe noire. Prière à celui qui la trouvera de vouloir bien la remettre à ce bureau.—3f.

L'hôtel de M. J. H. Houde, à Sainte-Anne de Sorel, est presque entièrement complété.

Cet hôtel, ainsi que le magasin y attendant, sera ouvert de bonne heure cet hiver.

Les directeurs de la filature de coton projetée ont acheté de la Cie Richelieu le terrain dont ils avaient besoin. Ce terrain se trouve le long du Saint-Laurent, entre les rues du Roi et Prince.

Les travaux d'arpentage et de nivellement ont commencé hier matin.

Allez faire teindre, nettoyer et repasser vos habillements, vos manteaux, vos pardessus, vos robes, vos châles, vos nuages, etc., chez M. Arsène Champagne, marchand-tailleur, en face de la banque d'Hochelega, Rue du Roi, Sorel, P. Q.

Jolie réunion.—Hier soir trente-cinq jeunes couples, garçons et filles, se sont rendus chez M. le capitaine Narcisse Paul et ont présenté à sa fille aînée, Mlle Marie, leurs félicitations et de nombreux et jolis cadeaux, à l'occasion du dix-septième anniversaire de sa naissance.

Cette démonstration d'estime et d'amitié fut suivie d'une soirée tout à fait charmante, pendant laquelle il y eut du beau chant et de la belle musique, et l'on servit d'excellents rafraichissements.

Le groupe des demoiselles, toutes vêtues de blanc et de rose, offrait un coup d'œil ravissant.

Somme toute, belle, très belle soirée.

Nous rappellerons que Sa Grandeur M. Decelles sera à Sorel dimanche et administrera, dans l'après-midi, le sacrement de confirmation.

La température, depuis le commencement de la semaine, sans être froide a été désagréable : de la pluie, de la neige et du vent. Aujourd'hui cependant il fait un temps magnifique.

Le terme régulier de la Cour Supérieure s'est ouvert aujourd'hui, sous la présidence de l'honorable juge Oimet.

# Allez chez Alfred Francoeur

## MARCHAND, DE SOREL

— POUR VOUS PROCURER LES —

### Célebres Remèdes Français

- Vin Lechaux.
- Ro's Lechaux.
- Farine Maltée de Defresne.
- For Bravais, Peroxide de Fer.
- Dragées Gélincan.
- Eau de Melisse des Carmes.
- Diphthérie de Lacerte.
- Quina Laroche.
- Grains de santé Le Franck.
- Capsules Matthey. Coynes.
- Gouttes Livoniennes.
- Pilules Dehaut.
- Kola Astier.
- Capsules de Kirm.
- Sirap de dentition de Houde.
- Emulsion d'Huile de Foie de Morue de Defresne.
- Pâté de Cléry.
- Pilules de Vallet au carbonate de fer.
- Sirap de Johnson aux pointes d'asperges.
- Puissant digestif.
- Puissant dépuratif.
- La nourriture pour les enfants qui ressemblent le plus au lait maternel.
- Atémie Chlorose.
- Remède certain dans l'Epilepsie.
- Dans l'Apoplexie.
- Sans égale dans la Diphthérie.
- Appauvrissement du sang.
- Purgatif très employé.
- Ecoulements chroniques.
- Catarrhes, Phthisie.
- Purgatif doux, ne fait pas changer les habitudes quotidiennes.
- Excitant du système et régulateur du cœur.
- Pour le ver solitaire ; réussissent neuf fois sur dix.
- Ote toutes les douleurs.
- Pour la coqueluche et les rhumes.
- Pilules colorées.
- Pour les maladies du cœur avec congestion des pomons.

## Marchand-Tailleur

Nous venons de recevoir les plus belles étoffes pour

### PARDESSUS D'AUTOMNE ET D'HIVER

— TELS QUE —

BEAVERS, MELTONS, DRAP VENITIEN, PIQUÉ FRANÇAIS, MOSCOU BEAVER ETC, ETC.

Tweeds nouveaux pour PANTALONS et pour HABILLEMENT complet.

Nous avons les meilleurs tailleurs au magasin même.

Venez donner votre mesure, s'il vous plaît, avant les GRANDS FROIDS.

### C. O. PARADIS, SOREL.

### BIERE et PORTER

— DE —

## JOHN LABATT

Fruit Médailles et dix Diplômes  
Déposée à l'Exposition universelle de 1889 à Paris, de 1893 à Chicago, de 1897 à Londres, de 1904 à St. Louis, de 1906 à Philadelphie, de 1908 à Mexico, de 1910 à Buenos Aires, de 1912 à Londres, de 1914 à St. Louis, de 1916 à San Francisco, de 1918 à Boston, de 1920 à Paris, de 1922 à Mexico, de 1924 à St. Louis, de 1926 à Paris, de 1928 à Mexico, de 1930 à St. Louis, de 1932 à Paris, de 1934 à Mexico, de 1936 à St. Louis, de 1938 à Paris, de 1940 à Mexico, de 1942 à St. Louis, de 1944 à Paris, de 1946 à Mexico, de 1948 à St. Louis, de 1950 à Paris, de 1952 à Mexico, de 1954 à St. Louis, de 1956 à Paris, de 1958 à Mexico, de 1960 à St. Louis, de 1962 à Paris, de 1964 à Mexico, de 1966 à St. Louis, de 1968 à Paris, de 1970 à Mexico, de 1972 à St. Louis, de 1974 à Paris, de 1976 à Mexico, de 1978 à St. Louis, de 1980 à Paris, de 1982 à Mexico, de 1984 à St. Louis, de 1986 à Paris, de 1988 à Mexico, de 1990 à St. Louis, de 1992 à Paris, de 1994 à Mexico, de 1996 à St. Louis, de 1998 à Paris, de 2000 à Mexico, de 2002 à St. Louis, de 2004 à Paris, de 2006 à Mexico, de 2008 à St. Louis, de 2010 à Paris, de 2012 à Mexico, de 2014 à St. Louis, de 2016 à Paris, de 2018 à Mexico, de 2020 à St. Louis, de 2022 à Paris, de 2024 à Mexico, de 2026 à St. Louis, de 2028 à Paris, de 2030 à Mexico, de 2032 à St. Louis, de 2034 à Paris, de 2036 à Mexico, de 2038 à St. Louis, de 2040 à Paris, de 2042 à Mexico, de 2044 à St. Louis, de 2046 à Paris, de 2048 à Mexico, de 2050 à St. Louis, de 2052 à Paris, de 2054 à Mexico, de 2056 à St. Louis, de 2058 à Paris, de 2060 à Mexico, de 2062 à St. Louis, de 2064 à Paris, de 2066 à Mexico, de 2068 à St. Louis, de 2070 à Paris, de 2072 à Mexico, de 2074 à St. Louis, de 2076 à Paris, de 2078 à Mexico, de 2080 à St. Louis, de 2082 à Paris, de 2084 à Mexico, de 2086 à St. Louis, de 2088 à Paris, de 2090 à Mexico, de 2092 à St. Louis, de 2094 à Paris, de 2096 à Mexico, de 2098 à St. Louis, de 2100 à Paris, de 2102 à Mexico, de 2104 à St. Louis, de 2106 à Paris, de 2108 à Mexico, de 2110 à St. Louis, de 2112 à Paris, de 2114 à Mexico, de 2116 à St. Louis, de 2118 à Paris, de 2120 à Mexico, de 2122 à St. Louis, de 2124 à Paris, de 2126 à Mexico, de 2128 à St. Louis, de 2130 à Paris, de 2132 à Mexico, de 2134 à St. Louis, de 2136 à Paris, de 2138 à Mexico, de 2140 à St. Louis, de 2142 à Paris, de 2144 à Mexico, de 2146 à St. Louis, de 2148 à Paris, de 2150 à Mexico, de 2152 à St. Louis, de 2154 à Paris, de 2156 à Mexico, de 2158 à St. Louis, de 2160 à Paris, de 2162 à Mexico, de 2164 à St. Louis, de 2166 à Paris, de 2168 à Mexico, de 2170 à St. Louis, de 2172 à Paris, de 2174 à Mexico, de 2176 à St. Louis, de 2178 à Paris, de 2180 à Mexico, de 2182 à St. Louis, de 2184 à Paris, de 2186 à Mexico, de 2188 à St. Louis, de 2190 à Paris, de 2192 à Mexico, de 2194 à St. Louis, de 2196 à Paris, de 2198 à Mexico, de 2200 à St. Louis, de 2202 à Paris, de 2204 à Mexico, de 2206 à St. Louis, de 2208 à Paris, de 2210 à Mexico, de 2212 à St. Louis, de 2214 à Paris, de 2216 à Mexico, de 2218 à St. Louis, de 2220 à Paris, de 2222 à Mexico, de 2224 à St. Louis, de 2226 à Paris, de 2228 à Mexico, de 2230 à St. Louis, de 2232 à Paris, de 2234 à Mexico, de 2236 à St. Louis, de 2238 à Paris, de 2240 à Mexico, de 2242 à St. Louis, de 2244 à Paris, de 2246 à Mexico, de 2248 à St. Louis, de 2250 à Paris, de 2252 à Mexico, de 2254 à St. Louis, de 2256 à Paris, de 2258 à Mexico, de 2260 à St. Louis, de 2262 à Paris, de 2264 à Mexico, de 2266 à St. Louis, de 2268 à Paris, de 2270 à Mexico, de 2272 à St. Louis, de 2274 à Paris, de 2276 à Mexico, de 2278 à St. Louis, de 2280 à Paris, de 2282 à Mexico, de 2284 à St. Louis, de 2286 à Paris, de 2288 à Mexico, de 2290 à St. Louis, de 2292 à Paris, de 2294 à Mexico, de 2296 à St. Louis, de 2298 à Paris, de 2300 à Mexico, de 2302 à St. Louis, de 2304 à Paris, de 2306 à Mexico, de 2308 à St. Louis, de 2310 à Paris, de 2312 à Mexico, de 2314 à St. Louis, de 2316 à Paris, de 2318 à Mexico, de 2320 à St. Louis, de 2322 à Paris, de 2324 à Mexico, de 2326 à St. Louis, de 2328 à Paris, de 2330 à Mexico, de 2332 à St. Louis, de 2334 à Paris, de 2336 à Mexico, de 2338 à St. Louis, de 2340 à Paris, de 2342 à Mexico, de 2344 à St. Louis, de 2346 à Paris, de 2348 à Mexico, de 2350 à St. Louis, de 2352 à Paris, de 2354 à Mexico, de 2356 à St. Louis, de 2358 à Paris, de 2360 à Mexico, de 2362 à St. Louis, de 2364 à Paris, de 2366 à Mexico, de 2368 à St. Louis, de 2370 à Paris, de 2372 à Mexico, de 2374 à St. Louis, de 2376 à Paris, de 2378 à Mexico, de 2380 à St. Louis, de 2382 à Paris, de 2384 à Mexico, de 2386 à St. Louis, de 2388 à Paris, de 2390 à Mexico, de 2392 à St. Louis, de 2394 à Paris, de 2396 à Mexico, de 2398 à St. Louis, de 2400 à Paris, de 2402 à Mexico, de 2404 à St. Louis, de 2406 à Paris, de 2408 à Mexico, de 2410 à St. Louis, de 2412 à Paris, de 2414 à Mexico, de 2416 à St. Louis, de 2418 à Paris, de 2420 à Mexico, de 2422 à St. Louis, de 2424 à Paris, de 2426 à Mexico, de 2428 à St. Louis, de 2430 à Paris, de 2432 à Mexico, de 2434 à St. Louis, de 2436 à Paris, de 2438 à Mexico, de 2440 à St. Louis, de 2442 à Paris, de 2444 à Mexico, de 2446 à St. Louis, de 2448 à Paris, de 2450 à Mexico, de 2452 à St. Louis, de 2454 à Paris, de 2456 à Mexico, de 2458 à St. Louis, de 2460 à Paris, de 2462 à Mexico, de 2464 à St. Louis, de 2466 à Paris, de 2468 à Mexico, de 2470 à St. Louis, de 2472 à Paris, de 2474 à Mexico, de 2476 à St. Louis, de 2478 à Paris, de 2480 à Mexico, de 2482 à St. Louis, de 2484 à Paris, de 2486 à Mexico, de 2488 à St. Louis, de 2490 à Paris, de 2492 à Mexico, de 2494 à St. Louis, de 2496 à Paris, de 2498 à Mexico, de 2500 à St. Louis, de 2502 à Paris, de 2504 à Mexico, de 2506 à St. Louis, de 2508 à Paris, de 2510 à Mexico, de 2512 à St. Louis, de 2514 à Paris, de 2516 à Mexico, de 2518 à St. Louis, de 2520 à Paris, de 2522 à Mexico, de 2524 à St. Louis, de 2526 à Paris, de 2528 à Mexico, de 2530 à St. Louis, de 2532 à Paris, de 2534 à Mexico, de 2536 à St. Louis, de 2538 à Paris, de 2540 à Mexico, de 2542 à St. Louis, de 2544 à Paris, de 2546 à Mexico, de 2548 à St. Louis, de 2550 à Paris, de 2552 à Mexico, de 2554 à St. Louis, de 2556 à Paris, de 2558 à Mexico, de 2560 à St. Louis, de 2562 à Paris, de 2564 à Mexico, de 2566 à St. Louis, de 2568 à Paris, de 2570 à Mexico, de 2572 à St. Louis, de 2574 à Paris, de 2576 à Mexico, de 2578 à St. Louis, de 2580 à Paris, de 2582 à Mexico, de 2584 à St. Louis, de 2586 à Paris, de 2588 à Mexico, de 2590 à St. Louis, de 2592 à Paris, de 2594 à Mexico, de 2596 à St. Louis, de 2598 à Paris, de 2600 à Mexico, de 2602 à St. Louis, de 2604 à Paris, de 2606 à Mexico, de 2608 à St. Louis, de 2610 à Paris, de 2612 à Mexico, de 2614 à St. Louis, de 2616 à Paris, de 2618 à Mexico, de 2620 à St. Louis, de 2622 à Paris, de 2624 à Mexico, de 2626 à St. Louis, de 2628 à Paris, de 2630 à Mexico, de 2632 à St. Louis, de 2634 à Paris, de 2636 à Mexico, de 2638 à St. Louis, de 2640 à Paris, de 2642 à Mexico, de 2644 à St. Louis, de 2646 à Paris, de 2648 à Mexico, de 2650 à St. Louis, de 2652 à Paris, de 2654 à Mexico, de 2656 à St. Louis, de 2658 à Paris, de 2660 à Mexico, de 2662 à St. Louis, de 2664 à Paris, de 2666 à Mexico, de 2668 à St. Louis, de 2670 à Paris, de 2672 à Mexico, de 2674 à St. Louis, de 2676 à Paris, de 2678 à Mexico, de 2680 à St. Louis, de 2682 à Paris, de 2684 à Mexico, de 2686 à St. Louis, de 2688 à Paris, de 2690 à Mexico, de 2692 à St. Louis, de 2694 à Paris, de 2696 à Mexico, de 2698 à St. Louis, de 2700 à Paris, de 2702 à Mexico, de 2704 à St. Louis, de 2706 à Paris, de 2708 à Mexico, de 2710 à St. Louis, de 2712 à Paris, de 2714 à Mexico, de 2716 à St. Louis, de 2718 à Paris, de 2720 à Mexico, de 2722 à St. Louis, de 2724 à Paris, de 2726 à Mexico, de 2728 à St. Louis, de 2730 à Paris, de 2732 à Mexico, de 2734 à St. Louis, de 2736 à Paris, de 2738 à Mexico, de 2740 à St. Louis, de 2742 à Paris, de 2744 à Mexico, de 2746 à St. Louis, de 2748 à Paris, de 2750 à Mexico, de 2752 à St. Louis, de 2754 à Paris, de 2756 à Mexico, de 2758 à St. Louis, de 2760 à Paris, de 2762 à Mexico, de 2764 à St. Louis, de 2766 à Paris, de 2768 à Mexico, de 2770 à St. Louis, de 2772 à Paris, de 2774 à Mexico, de 2776 à St. Louis, de 2778 à Paris, de 2780 à Mexico, de 2782 à St. Louis, de 2784 à Paris, de 2786 à Mexico, de 2788 à St. Louis, de 2790 à Paris, de 2792 à Mexico, de 2794 à St. Louis, de 2796 à Paris, de 2798 à Mexico, de 2800 à St. Louis, de 2802 à Paris, de 2804 à Mexico, de 2806 à St. Louis, de 2808 à Paris, de 2810 à Mexico, de 2812 à St. Louis, de 2814 à Paris, de 2816 à Mexico, de 2818 à St. Louis, de 2820 à Paris, de 2822 à Mexico, de 2824 à St. Louis, de 2826 à Paris, de 2828 à Mexico, de 2830 à St. Louis, de 2832 à Paris, de 2834 à Mexico, de 2836 à St. Louis, de 2838 à Paris, de 2840 à Mexico, de 2842 à St. Louis, de 2844 à Paris, de 2846 à Mexico, de 2848 à St. Louis, de 2850 à Paris, de 2852 à Mexico, de 2854 à St. Louis, de 2856 à Paris, de 2858 à Mexico, de 2860 à St. Louis, de 2862 à Paris, de 2864 à Mexico, de 2866 à St. Louis, de 2868 à Paris, de 2870 à Mexico, de 2872 à St. Louis, de 2874 à Paris, de 2876 à Mexico, de 2878 à St. Louis, de 2880 à Paris, de 2882 à Mexico, de 2884 à St. Louis, de 2886 à Paris, de 2888 à Mexico, de 2890 à St. Louis, de 2892 à Paris, de 2894 à Mexico, de 2896 à St. Louis, de 2898 à Paris, de 2900 à Mexico, de 2902 à St. Louis, de 2904 à Paris, de 2906 à Mexico, de 2908 à St. Louis, de 2910 à Paris, de 2912 à Mexico, de 2914 à St. Louis, de 2916 à Paris, de 2918 à Mexico, de 2920 à St. Louis, de 2922 à Paris, de 2924 à Mexico, de 2926 à St. Louis, de 2928 à Paris, de 2930 à Mexico, de 2932 à St. Louis, de 2934 à Paris, de 2936 à Mexico, de 2938 à St. Louis, de 2940 à Paris, de 2942 à Mexico, de 2944 à St. Louis, de 2946 à Paris, de 2948 à Mexico, de 2950 à St. Louis, de 2952 à Paris, de 2954 à Mexico, de 2956 à St. Louis, de 2958 à Paris, de 2960 à Mexico, de 2962 à St. Louis, de 2964 à Paris, de 2966 à Mexico, de 2968 à St. Louis, de 2970 à Paris, de 2972 à Mexico, de 2974 à St. Louis, de 2976 à Paris, de 2978 à Mexico, de 2980 à St. Louis, de 2982 à Paris, de 2984 à Mexico, de 2986 à St. Louis, de 2988 à Paris, de 2990 à Mexico, de 2992 à St. Louis, de 2994 à Paris, de 2996 à Mexico, de 2998 à St. Louis, de 3000 à Paris, de 3002 à Mexico, de 3004 à St. Louis, de 3006 à Paris, de 3008 à Mexico, de 3010 à St. Louis, de 3012 à Paris, de 3014 à Mexico, de 3016 à St. Louis, de 3018 à Paris, de 3020 à Mexico, de 3022 à St. Louis, de 3024 à Paris, de 3026 à Mexico, de 3028 à St. Louis, de 3030 à Paris, de 3032 à Mexico, de 3034 à St. Louis, de 3036 à Paris, de 3038 à Mexico, de 3040 à St. Louis, de 3042 à Paris, de 3044 à Mexico, de 3046 à St. Louis, de 3048 à Paris, de 3050 à Mexico, de 3052 à St. Louis, de 3054 à Paris, de 3056 à Mexico, de 3058 à St. Louis, de 3060 à Paris, de 3062 à Mexico, de 3064 à St. Louis, de 3066 à Paris, de 3068 à Mexico, de 3070 à St. Louis, de 3072 à Paris, de 3074 à Mexico, de 3076 à St. Louis, de 3078 à Paris, de 3080 à Mexico, de 3082 à St. Louis, de 3084 à Paris, de 3086 à Mexico, de 3088 à St. Louis, de 3090 à Paris, de 3092 à Mexico, de 3094 à St. Louis, de 3096 à Paris, de 3098 à Mexico, de 3100 à St. Louis, de 3102 à Paris, de 3104 à Mexico, de 3106 à St. Louis, de 3108 à Paris, de 3110 à Mexico, de 3112 à St. Louis, de 3114 à Paris, de 3116 à Mexico, de 3118 à St. Louis, de 3120 à Paris, de 3122 à Mexico, de 3124 à St. Louis, de 3126 à Paris, de 3128 à Mexico, de 3130 à St. Louis, de 3132 à Paris, de 31

# LE CARLETON

Bonnes salles d'échantillons pour les commis-voyageurs. La cour est vaste et les écuries sont propres, et bien aérées. Liqueurs et cigares de choix.



Cet hôtel et sur un excellent pied. Cuisine de première classe. Chambres confortables. Rien ne manque pour satisfaire les visiteurs.

B. ARCHAMBAULT, PROPRIÉTAIRE.

## Hotel BRUNSWICK, Sorel

Sous la direction de son nouveau propriétaire, cet hôtel est maintenant le plus confortable, sans contredit, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.



Les commis-voyageurs y trouveront des salles où ils pourront étaler avec avantage leurs marchandises, tandis que les visiteurs et les touristes, grâce aux améliorations tout à fait modernes qui y ont été introduites, seront traités au gré de leurs désirs. La table ne laisse rien à désirer. Attendant à l'hôtel se trouvent une bonne cour et de vastes écuries.

Les peintures et l'ameublement ont été complètement renouvelés, et le tout est de première classe.

Nap. Latraverse, Propriétaire

## Le vrai jonc de Mariage

Avis important à tous ceux qui désirent se marier d'aller acheter leur jonc de mariage sans soudures et sans joints chez J. H. Wright, bijoutier en gros et en détail, là où vous trouverez toutes sortes de bijoux en or et en argent.



Ce magasin est le quartier général pour les bijoux et les nouveautés dans les articles suivants: Montres, Bijouteries, Argenteries, Pendules, Boîtes musicales, Marchandises optiques, Canes à pommeau d'or etc, etc.

ALLEZ ET VOUS SEREZ SATISFAITS.

J. H. WRIGHT, Place du Marché Richelieu, Sorel P.Q.

## L'EQUITABLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

ACTIF.....\$136,198,518.50  
PASSIF—Y compris la Réserve sur toutes polices en vigueur (calculée à 4 p. c.) et à la Réserve spéciale (pour l'établissement d'une évaluation à 3 1/2 p. c.) de \$1,500,000..... 169,960,537.82  
Excédent total non distribué.....\$ 26,292,980.26

Revenu.....\$ 39,054,943.81  
Nouvelles polices souscrites en 1891.....\$233,118,331.00  
Assurances en cours.....\$804,894,557.00

LA POLICE TONTINE LIBRE (la dernière forme d'assurance de la société) ne contient aucune restriction au sujet de la résidence, des voyages, de l'occupation au bout d'un an. Incontestable après un an, et non confiscable après trois ans. Les réclamations sont payées immédiatement sur réception de preuves satisfaisantes du décès.

SEARJENT P. STEARNS, Gérant gén'l pour le Canada, Pn. LA FERRIERE, In-AGENT A SOREL

A. GUEVREMONT, Notaire, Sorel, 21 décembre 1892.—lan.



A VENDRE

Machines à Coudre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.

Des meilleures Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main. Avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.

Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Pélouquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours, soit à leur domicile.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Les meilleurs jours pour rencontrer M. Pélouquin à son domicile sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance.

M. Pélouquin est aussi marchand de chevaux, et il recevra des chevaux en échange contre ses machines à coudre, orgues ou pianos, suivant le cas.

A toujours des chevaux à vendre et on achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.

Toujours chez lui un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Pélouquin, faisant le commerce de pianos, est obligé d'échanger des instruments neufs contre des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix populaires.

P. PELOQUIN St-Ours.



Oh in the stillly night,  
When Cholera Morbus found me,  
"Pain Killer" fixed me right,  
Nor wakened those around me.

## Most OLD PEOPLE are friends of Perry Davis' PAIN KILLER

and often its very best friends, because for many years they have found it a friend in need. It is the best Family Remedy for Burns, Bruises, Sprains, Rheumatism, Neuralgia and Toothache. To get rid of any such pains before they become aches, use PAIN KILLER. Buy it right now. Keep it near you. Use it promptly. For sale everywhere. IT KILLS PAIN.

## La fête de la vieille mère

Par une belle matinée du mois de mai 1843, dans une mansarde au cinquième étage d'une maison de la rue Saint-Martin, travaillaient deux jeunes filles.

L'aînée, Georgette, une, avec de grands yeux noirs, était brodeuse; la cadette, Marie, une blondinette aux cheveux d'or, la figure espiègle, était fleuriste. Elles étaient sœurs.

La chambrette, d'une propreté méticuleuse, n'était pas la banale mansarde de la grisette.

Georgette et Marie avaient su tirer parti des quelques petits bibelots qui l'ornaient. Sur les murs, quelques gravures; sur la cheminée, une pendule, surmontée d'un amour en bronze doré qui mettait en joue une bergère, était placée entre deux vases décorés de fleurs artificielles dues au talent de Marie.

A la fenêtre était pendue une cage dans laquelle un serin chantait les plus joyeux airs de son répertoire, tout surpris de ne pas recevoir de réponse de son camarade empaillé qui trônait sur un petit socle de bois.

Georgette et Marie avaient su tirer parti des quelques petits bibelots qui l'ornaient. Sur les murs, quelques gravures; sur la cheminée, une pendule, surmontée d'un amour en bronze doré qui mettait en joue une bergère, était placée entre deux vases décorés de fleurs artificielles dues au talent de Marie.

A la fenêtre était pendue une cage dans laquelle un serin chantait les plus joyeux airs de son répertoire, tout surpris de ne pas recevoir de réponse de son camarade empaillé qui trônait sur un petit socle de bois.

Sur le rebord de la fenêtre, un jardin suspendu en miniature: un pot de giroflée; dans le coin, un petit arrosoir peint en vert.

Un affreux chat gris qui répondait au nom de Miquet rourounait, couché sur un chiffon. C'était le favori de la maison.

Georgette, assise à son méti er, paraissait très préoccupée.

Elle songeait à la Sainte-Emélie. C'était la fête de leur vieille mère, fête que l'on n'avait jamais manqué de célébrer, et pour laquelle Georgette et Marie faisaient des économies pendant toute l'année.

Le grand souci du moment était le choix du cadeau à offrir.

—Vois-tu, sœur, dit Marie, si jamais je deviens riche, ce sera un immense bonheur pour moi que de pouvoir, sans compter, souhaiter la fête à bonne maman.

J'irai la prendre dans un fiacre, je l'emmènerai à la maison, et là, entourée de mon mari et de mes enfants, nous la célébrerons si bien qu'elle ne voudra plus s'en aller.

—C'est ça, répondit Georgette, et moi, et mon mari et mes enfants nous ne comptons pas.

D'abord maman viendrait chez moi, je suis l'aînée.

—C'est vrai, pardonne, chère Georgette, je ne suis qu'une égoïste, dit-elle en l'embrassant.

Georgette, cessant de travailler, lui demanda alors:

—Voyons, Marie, combien astu d'argent?

—J'ai quatre francs et douze sous.

—Moi j'ai cinq francs et cinq sous; nous avons donc neuf francs et dix-sept sous. Eh bien! sortons ensemble et cherchons. Allons Marie, laisse ton miroir, tu sais bien que tu es jolie; viens.

Georgette et Marie, fraîches et pimpantes, se rendirent sur le boulevard, sautant de joie à la seule pensée de la surprise qu'elles allaient causer à leur vieille mère.

Chaque boutique devint pour elles un champ fécond d'exploration.

Ici se sont des fleurs.

—Oh! quel beau bouquet! dit la plus jeune.

—C'est vrai, répond l'aînée, mais ces fleurs ont si peu de durée, ne donnons pas à maman le chagrin de les voir se flétrir.

A côté, ce sont les porcelaines.

—Quel joli vase! dit Georgette.

—Ah oui! répond Marie, mais si nous n'avons pas de fleurs, le vase est inutile.

Il en fut ainsi de toutes les boutiques sans qu'il fut possible aux deux sœurs d'arrêter leur choix.

Depuis un instant, un homme d'une quarantaine d'années, grave, fort, au teint bistré, à la chevelure crépue, suivait machinalement les deux jeunes filles dont l'enjouement avait attiré son attention.

Georgette et Marie venaient de s'arrêter devant le boulevard du Temple, devant un magasin de nouveautés alors en grande vogue. Elles restèrent extasiées en face du mannequin sur lequel on avait drapé une robe de mérinos bien clair.

—Voilà ce qu'il faut acheter à maman, s'écrièrent spontanément les deux sœurs. Il y a si longtemps que la pauvre mère désire une robe de cette couleur.

Mais ce moment d'enthousiasme fut immédiatement suivi d'une impression de tristesse qui obscurcit à la fois les deux visages, ainsi que le même élan les avait tout à l'heure délaivrés.

L'indication des prix sur l'étiquette avait rapidement changé l'espérance en déception.

En effet, ce prix était inabordable pour nos jeunes ouvrières car l'étoffe valait trois francs, l'aune et il en fallait sept pour une robe.

—Enfin, dit l'aînée, dis-moi juste ce que tu as d'argent. N'as-tu pas encore une cachette?

—Mais non, je t'affirme, je n'ai que quatre francs et douze sous. Et toi?

—Moi, je t'affirme je n'ai que cinq francs et cinq sous.

—Alors, comptons bien, reprenant la plus jeune, nous nous sommes peut-être trompées dans la totalité, s'il y avait plus!

Mais les pauvrettes eurent beau compter, elles ne trouvèrent toujours que le petit pécule péniblement amassé: neuf francs et dix-sept sous.

Le flâneur crépu qui avait suivi les péripéties de ce petit drame sentit ses yeux se mouiller, et pour cacher son émotion il tira de son cigare plusieurs bouffées de fumée qui l'enveloppèrent d'un nuage épais; il résolut d'intervenir tout en gardant l'anonymat.

—Prenons pour une fois la place de la Providence, se dit-il, elle ne m'en voudra pas de cette usurpation, et il entra dans le magasin.

Georgette et Marie calculaient toujours, ne pouvant pas détacher les yeux de l'étoffe qui les tentait. Elles allaient cependant se retirer quand le commis du magasin, s'approchant d'elles, leur demanda:

—Quelle étoffe regardez-vous,

mesdemoiselles, est-ce celle-ci?

Les deux jeunes filles ne dirent mot, mais leurs regards répondirent pour elles.

—Eh bien! reprit le commis, ayant un paquet tout fait dans la main, voilà une robe de cette étoffe, il y a sept aunes.

—Mais, dirent les enfants stupéfaites, nous n'avons pas de quoi payer.

—Cela est fait, répondit le commis, ce paquet vous appartient.

Le premier mouvement de Georgette et de Marie, malgré le désir qu'elles avaient d'être agréables à leur mère, fut de refuser.

Mais, au même instant, l'homme noir qui avait suivi les jeunes filles sortait indifféremment du magasin en rallumant son cigare.

—C'est ce monsieur, dit le commis, qui m'a chargé de vous remettre ce paquet.

L'hésitation des deux jeunes filles était grande: que faire?

Georgette était d'avis de garder la robe; Marie voulait la rendre.

Et conduites ainsi à la suite du généreux inconnu, elles l'eussent peut-être abordé, malgré son air terrible, lorsque d'un phaéton qui passait sur le boulevard elles entendirent une voix lui crier:

—Eh! viens donc, flâneur, je te cherche.

Le promeneur s'élança dans la voiture en poussant un gros rire et disparut avant que les jeunes filles eussent pu l'atteindre.

Au même instant, un passant voyant l'inconnu monter dans le phaéton, s'écria:

—Tiens, c'est Alexandre Dumas.

Georgette et Marie restèrent immobiles de surprise, le paquet dans les mains, cherchant à s'expliquer pourquoi l'auteur de "Monte Christo" leur avait fait remettre, sans les connaître, ce présent qui répondait si bien à leur désir.

Cette aventure confinait au merveilleux dans l'esprit de ces jeunes filles, qui se crurent un instant les héroïnes d'un conte de fée.

Mais sans chercher autrement quels furent les mouvements de leur cœur, disons qu'elles s'enfuirent à leur tour, en se promettant de ne pas dire à la vieille mère que le diable en personne les avait tirées d'un cruel embarras.

Ce soir-là un rayon de joie éclaira leur mansarde.

Ainsi un homme d'un grand esprit et d'un grand cœur eut le bonheur de pouvoir un jour dans sa vie transporter sur une scène réelle l'un de ses plus gracieux rêves de romancier.

LOUIS BLOCH.

## ABENAKIS HOUSE

### ABENAKIS SPRINGS QUE.

La place d'été la plus délicieuse du Canada

Facilités très grandes pour la pêche dans le Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre, la Rivière Saint-François, Châteauguay et autres embarcations à la disposition des visiteurs.

L'usage des bateaux, des cours de lawn tennis et des tables de pool est gratuit. L'hôtel a subi des réparations considérables et tout est en excellente condition et de première classe.

Les eaux Minérales des sources Abénakis sont renommées pour guérir les rhumatismes, l'indigestion, les maladies des reins, les maladies du foie, le Sulf Blenn et la débilité générale.

Les bains pris dans cette eau soit chaude, soit froide, sont on ne peut plus salutaires.

—Demandez des circulaires.—

PRIX RAISONNABLES.

## RUFUS G. KIMPTON,

PROPRIÉTAIRE

N.B.—Le vapeur Berthier part de Montréal le mardi et le vendredi, à 1 h. p.m. et Sorel part de Sorel, les mêmes jours, à 1 h. p.m. et, le samedi, à 2 h. p. m.

## AVIS

Je, soussigné, déclare que je ne suis ni ne serai responsable d'aucune dette contractée par mon fermier H. B. Schafer, ni par sa femme Mary Lessnick, ni par son beau-frère Johan Lessnick, sans un écrit signé de ma main. (Signé)

H. RAFL MARCEL, St-Zéphirin, 24 novembre 1893.

# IMPRIMERIE

—DU—

# SORELOIS

—NOS 84 & 86—

RUE AUGUSTA, — SOREL

On exécute à cet établissement sous le plus court délai,

—ET A DLS—

## Prix Modérés

Toutes Sortes

D'IMPRESSIONS,

—Telles que—

JOURNAUX,

LIVRES,

PAMPHLETS, etc.

# Factums,

Blancs pour avocats,

Notaires et

Huissiers.

Billets et recus, Cartes d'Affaires et de Visite, Entetes de Comptes et de Lettres, Etc., Etc., Etc.

## Blancs de toutes sortes

— POUR LES —

Banquiers et les municipalités

Notre collection de caractères de gout et d'ornementation est des mieux choisies et des mieux variées.

Nous avons à notre service des artistes en typographie qui peuvent exécuter en couleurs, en bronze et de toutes manières, tous les ouvrages de fantaisie, et rivaliser avec les plus habiles artistes du pays.

Choix complet des plus beaux papiers de luxe, Cartes, papiers tints et de couleurs.

S'adresser au

Gérant de l'Établissement